

**Mémoire présenté à la Commission de
l'Assemblée nationale**

**Par le député de Chomedey et président du
caucus des cinq (5) députés libéraux de Laval**

M. Guy Ouellette

LE 15 SEPTEMBRE 2010

Introduction

Le 10 mars 2008, la Commission de la représentation électorale du Québec a présenté à l'Assemblée nationale une proposition de nouvelle délimitation des circonscriptions électorales. Nous avons entendu plusieurs positions sur cette proposition. À travers ce mémoire, nous vous présenterons notre vision sur ce que devrait ressembler la carte électorale dans notre région.

D'entrée de jeux, les cinq députés de Laval soit la députée de Fabre, la députée de Mille-Iles, le député de Laval-des-Rapides, le député de Vimont et le député de Chomedey, ont pris position en faveur des changements proposés à la carte électorale dans la région. Nous prenons cette position conformément à notre désir, en tant qu'élus, de favoriser le développement et la représentation des citoyens de toutes les régions du Québec. Laval est une région à part entière. Nous devons la considérer ainsi. Il est inacceptable, pour nous, que la région de Laval demeure avec un tel déficit de représentation. Nous devons donc, ici, obtenir un sixième comté pour représenter adéquatement les citoyens de cette région.

Laval, une région à part entière

Messieurs les commissaires, l'île Jésus est plus qu'une ville. C'est une véritable région, un des moteurs économiques du Québec. Laval c'est plus de 187 000 emplois, 11 000 entreprises, sa Cité du Biotech. Laval c'est aussi ses trois stations de Métro, son nouveau centre-ville (centropolis), son CEGEP, son Cosmodôme. Laval c'est le Mondial Chorale, sa route des fleurs. Laval c'est également un microcosme de la société québécoise et canadienne. En effet, les communautés francophones et anglophones de souche cohabitent en harmonie avec plusieurs représentants de diverses communautés culturelles qui au cours des années sont venus enrichir la société québécoise. Laval c'est plus de 376 000 citoyennes et citoyens qui ont la fierté d'être lavallois.

Une région sous représentée

Avec une moyenne de 55 768 électeurs, par circonscription, l'île de Laval continue d'être la région la plus sous-représentée du Québec. Laval a connu un taux de croissance beaucoup plus élevé que le reste de la province. Le poids démographique de la région s'est accru de 28,9%, passant de 3,8% de la population de Québec, en 1971, à 4,9% en 2007. Aujourd'hui, quatre des cinq circonscriptions de Laval comptent plus de 55 000 électeurs, le comté de Fabre dépasse même les 60 000 électeurs. L'ajout d'un sixième comté porterait sa moyenne d'électeurs à 46 473 par comté.

Ainsi la situation lors de la dernière élection provinciale du 8 décembre 2008 donne à Chomedey 56 503 électeurs, Fabre 60 010 électeurs, Laval-des-Rapides 49 100 électeurs, Mille-Îles 55 956 électeurs et Vimont 57 271 électeurs, ce qui est largement au-dessus de la moyenne provinciale. L'ajout d'une sixième circonscription nous mettrait légèrement au dessus de la moyenne des comtés au Québec. La moyenne étant de 45 203 électeurs par circonscription.

Tout nous laisse croire que la croissance démographique de Laval continuera de d'augmenter plus rapidement que la majorité des autres régions du Québec. Ainsi, depuis la dernière refonte de la carte électorale, la région de Laval a connu un taux de croissance de sa population électorale supérieur à celui du Québec, soit 8,9% comparativement à 5,8%. L'ajout d'une sixième circonscription est donc essentiel pour le principe d'équité des citoyens de Laval vis-à-vis les citoyens des autres régions du Québec.

Considérant ces écarts avec la moyenne québécoise par électeur, il faut rejeter l'option d'un simple redécoupage de la carte sur la base des 5 circonscriptions actuelles. Le problème demeurera. Cela aurait été possible, si par exemple, une circonscription avait perdu une partie significative de sa population (ex. exode des jeunes, fermetures d'entreprises...). Dans le cas présent, il est difficile de penser que nous respecterons les grands principes de nos institutions parlementaires en n'ajoutant pas une autre circonscription.

De plus, vous me permettrez de citer les prévisions soumises par l'Institut de la Statistique du Québec, qui pour la période allant de l'année 2006 à 2031, estime que la croissance démographique de la région de Laval sera de près de 30%¹.

Pour ceux d'entre vous qui sont familiers avec la région de Laval, il suffit de s'y promener dans ses différents secteurs pour voir à quel point le développement économique et résidentiel s'effectue à un rythme effréné. Ce dernier, surtout, sera appelé à s'accroître de façon marquée au cours des cinq à huit prochaines années, surtout dans le nord, l'ouest et l'est autour de nouveaux développements résidentiels. Étant donné le nombre beaucoup plus limité de terrains disponibles et le vieillissement de la population dans les quartiers du centre sud, ces secteurs seront davantage sujets à du développement commercial, économique, culturel et académique autour de son centre-ville.

¹ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056*, Édition 2009, p.77.

La délimitation des nouvelles circonscriptions

La délimitation proposée de chacune des circonscriptions de Laval est aussi fort acceptable si elle se base sur les six (6) secteurs administratifs (voir annexe 1) de la Ville. Les députés pourront ainsi plus facilement se jumeler à leurs conseillers municipaux, ainsi qu'aux services administratifs qu'offre la Ville. Les nouvelles limites des circonscriptions sont également plus axées sur les communautés et les quartiers de Laval, ce qui se rapproche du caractère de communauté naturelle, dont la Commission fait souvent état. Les organismes communautaires, sportifs ou de loisirs, oeuvrent également souvent dans ces quadrilatères. La délimitation proposée en détail dans le document déposé le 12 mars 2008 devant l'Assemblée nationale (aux pages 109 à 114) se veut beaucoup plus près de la réalité de tous les jours, que vivent les Lavalloises et les Lavallois contrairement à celui du 16 mars 2010 (aux pages 128 à 135), déposé devant la Commission des institutions.

D'ailleurs, la Ville de Laval, la CRÉ, ainsi que plusieurs autres organismes régionaux se sont prononcés en faveur du sixième comté, ainsi que la nouvelle délimitation proposée (voir résolution 2008-3053 du 22 avril 2008 de la ville de Laval à l'annexe 2). Il est donc important, pour nous d'appuyer tous ces organismes. Ce qui constitue pour vous une preuve tangible qu'il y a un solide consensus qui émane de la grande région de Laval. Les députés que j'ai l'honneur de représenter auprès de vous aujourd'hui sont loin de faire cavaliers seuls dans le cadre de cette démarche des plus importantes.

Je désire de plus remercier la commission de la représentation électorale d'avoir retenu la suggestion d'un citoyen lavallois, monsieur Guy Cyr, lors de ses audiences du 1^{er} mai 2008 (voir transcription pages 74 à 78) quant au choix du nom de Sainte-Rose pour ce sixième comté.

Conclusion

Notre position devant vous aujourd'hui est un plaidoyer en faveur des régions et des différences que ces régions proposent aux Québécois. Laval est une région dynamique, à part entière et elle doit être représentée et reconnue ainsi. Si nous sommes en faveur d'un redécoupage de la carte électorale et d'une sixième circonscription à Laval c'est pour la reconnaissance des droits des citoyens de cette région. Le pire déficit démocratique au Québec est à Laval, nous vous l'avons souligné amplement. Voilà pourquoi nous sommes en accord avec la proposition de révision de la carte électorale à Laval. Nous respectons toutes les

régions du Québec et voulons que toutes les spécificités des régions soient prises en compte, y compris celles de Laval.

Je suis conscient que le simple fait de brandir des statistiques et de faire un vibrant plaidoyer pour une cause, peut être interprété de différentes façons. Soyez assurés que cette démarche ne vise pas à pénaliser d'autres régions ou pire encore, à semer les graines de la division. Bien au contraire, en tant qu'élus, nous sommes attachés à l'importance du vote exprimé. Nous souscrivons entièrement au principe qui est à la base de plusieurs démocraties occidentales, c'est-à-dire la représentation en fonction de la population, ce que les Anglo-saxons appellent le «rep by pop».

Déjà que le taux de participation lors des divers exercices électoraux est en baisse, il ne faudrait pas en plus que le présent exercice de révision de la carte électorale en vienne à désabuser encore plus des électeurs. Comme élus lavallois, nous n'aimerions pas nous faire dire par nos électeurs, que leur vote ne compte pas et qu'ils seraient mieux de s'abstenir de voter.

Il y a plusieurs années, divers gouvernements québécois se sont fait accuser de tracer une carte électorale qui ne tenait compte que des résultats électoraux partisans et ce au détriment des communautés naturelles et aussi du nombre d'électeurs. Les temps ont heureusement changé. C'est pourquoi nous sommes heureux de participer à un processus qui a en premier lieu à cœur l'intérêt de la santé démocratique du Québec. Notre mémoire s'inscrit dans cette perspective et nous souhaitons que le présent exercice puisse donner aux Québécois une carte électorale qui les représentera adéquatement. Notre plaidoyer est lavallois il est aussi québécois.

Merci pour toute votre attention et je suis disponible pour répondre à vos questions.

ANNEXE 1

Secteur 1 :

Quartiers Duvernay, Saint-François et Saint-Vincent-de-Paul

Secteur 2 :

Quartiers Pont Viau, Laval-des-Rapides et Renaud

Secteur 3 :

Quartier Chomedey

Secteur 4 :

Quartiers Fabreville Ouest, Iles Laval, Laval-ouest, Laval-sur-le-lac, Sainte-Dorothée

Secteur 5 :

Quartiers Fabreville Est et Sainte-Rose

Secteur 6 :

Quartiers Auteuil et Vimont

tel qu'indiqué sur le site web : www.ville.laval.qc.ca (ma ville, mon portail)

ANNEXE 2



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE À HUIS CLOS LE MARDI 22 AVRIL 2008 À 9:45 HEURES

CE-2008/3053

CARTE ÉLECTORALE - RÉGION LAVAL

ATTENDU que la Commission de représentation électorale a amorcé le processus de révision de la carte électorale du Québec;

ATTENDU que la région de Laval compte actuellement cinq (5) circonscriptions électorales;

ATTENDU que la région de Laval a connu une croissance de sa population supérieure à celle du Québec et qu'elle devrait continuer à croître à un rythme plus élevé que celui de la province au cours des prochaines années;

ATTENDU que selon l'Institut de la statistique du Québec, la région de Laval est la plus sous-représentée du Québec avec un écart moyen de plus de 20,7% du nombre d'électeurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander au gouvernement du Québec de procéder au redécoupage de la carte électorale de la région de Laval et d'y ajouter une sixième circonscription afin d'assurer la représentation équitable de sa population.

(Réf: 26-46)

COPIE CONFORME.

Me Guy Collard, greffier ou
Me Chantal Sainte-Marie, greffière adjointe
